

Consultations médicales - Etrangers

Doc	a067006
Date de publication	19/11/1994
Origine	NR
	Secret professionnel
Thèmes	Libre choix du médecin
	Patients de nationalité étrangère

Le président de l'Association professionnelle belge des médecins du travail estime "inacceptable" et, de plus, "irréalisable dans les services médicaux du travail", l'avis émis par le Conseil national, publié dans le Bulletin n° 64 de juin 1994, p. 38, concernant l'examen médical des patientes d'origine étrangère.

Avis du Conseil national :

Le Conseil national a, en sa séance du 19 novembre 1994, pris connaissance de votre lettre du 16 septembre 1994 à propos de l'avis concernant les consultations médicales des étrangers.

Le Conseil national a pris acte de votre lettre. Il confirme son avis : les médecins veilleront, en principe, dans l'exercice de leur pratique, à tenir compte des réticences religieuses ou autres de certains patients et à organiser leurs prestations de manière à rencontrer cet obstacle en vue de l'établissement et du maintien d'une confiance entre la personne examinée et le médecin.